Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210927-CC_2021_170-DE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Le Préfet du Nord et le Président de la Communauté de communes Pévèle-Carembault

Axe 5	*Réduire la consommation énergétique*
Action 6	*Rénover énergétiquement les bâtiments*
Sous-Action	***Rénover énergétiquement les bâtiments publics***
Maître d'ouvrage	*Communes*
Description de l'action	*La Pévèle Carembault a délibéré sur son Plan Climat Air Energie Territorial lors du conseil communautaire du 9 mars 2020. Celui-ci a, le 20 décembre 2019, reçu un avis favorable du Préfet de région.* *Parmi les axes de travail identifiés, figure notamment la rénovation des équipements publics performants.* *L'État met en œuvre un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics.* *La CC¨PC mettra à disposition son ingénierie au profit des communes désireuses d'engager des travaux de rénovation énergétique au sein e leurs bâtiments. Cet accompagnement pourra notamment se traduire par la réalisation d'audit énergétique des bâtiments communaux.*
Partenaires	*Préfecture du Nord* *Communauté de Communes Pévèle-Carembault*
Coût prévisionnel	*ND*
Plan de financement	*DSIL France Relance* *CCPC : valorisation temps agent soit 20 000 euros*
Calendrier	*2021*
Indicateurs d'évaluation proposés	*- Nombre de bâtiments ayant bénéficié de travaux de rénovation énergétique ;* *- Nombre d'audit énergétiques réalisés*